

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	18

Date de la convocation
10/05/2024

Date d'affichage
22/05/2024

Objet de la délibération
Délibération Modificative N°1 au budget communal – Intérêt de la dette

Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents :

Lylia CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE BAUD, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Cyril MARECHAL, Delphine RAHON-SIMON (arrivée à 18h50), Nadine SAUVONNET, Violette SERGARD, Philippe RIGAL Benoit VUILLEMIN

Excusés :

Franck NICOLAS donnant pouvoir à Claude GAULARD
Margaux PRAOM donnant pouvoir à Nadine SAUVONNET
Jean-Baptiste MALIVERNAY donnant pouvoir à Karine GOMES

Absents :

Christian MOREL
Daniel FABREGUES
Marion BELLEVILE
Charles-Emmanuel PELLETIER

M. Emilio JUAREZ a été désigné secrétaire de séance.

VU l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 26/03/2024 approuvant le budget primitif et les budgets annexes,

Considérant qu'il y a nécessité d'équilibrer le budget principal suite aux remarques de la Préfecture concernant une différence entre le compte 66111 « intérêts réglés à l'échéance » du chapitre 66 et l'annexe retraçant l'annuité de l'exercice pour l'état de la Dette.

Il convient donc d'inscrire 8 000 euros au compte 66111 « intérêts réglés à l'échéance » du chapitre 66, montant qui sera prélevé sur l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Objet/libellé	BP VOTÉ	Mouvement	Montant DM	BP modifié
66	66111	Intérêt à régler à échéance	206 000.00	DÉPENSES	+8000	214 000.00
		TOTAL MOUVEMENTS CHAPITRE 66			+8000	
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 336 151.41	RECETTES	-8000	2 328 151.41
		TOTAL MOUVEMENTS CHAPITRE 002			- 8000	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire :

Par 18 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE,

DÉCIDE

- D'APPROUVER la modification n°1 du budget communal section fonctionnement ;
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 16/05/2024
Le Maire,
Benoit VUILLEMIN



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à :
- Préfecture - trésorerie